

# Avis d'Appel d'Offres (AAO)

**Pays :** République Islamique de Mauritanie

**Autorité contractante :** Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou (EPBR)

**Nom du Marché :** Fourniture d'Un (01) véhicule léger pour le compte de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos

**N° Référence :** 02-EPBR-AON-F-2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le site [www.beta.mr](http://www.beta.mr) la date du 17 02 2022.
2. L'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou a l'intention d'utiliser une partie de son budget, afin de financer l'acquisition d'Un (01) véhicule léger pour le compte de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou. Le véhicule sera livré à Nouadhibou dans un délai ne dépassant pas six (06) semaines.
3. L'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir Un (01) véhicule léger.
4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres National Ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de : **Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés et Conventions de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou- PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : 222 45745744, Fax. : 222 45744169** et prendre connaissance des documents d'Appel D'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commission de Passation des Marchés et Conventions de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou- PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : 222 45745744, Fax. : 222 45744169** de 08H à 17H (jours ouvrables).
7. *Les exigences minimales en matière de qualification sont : Avoir réalisé 03 marchés similaires sur les 05 dernières années ; Avoir une autorisation du fabricant ; disposer du matériel et du personnel requis pour assurer le service après vente ; avoir réalisé sur les trois (03) dernières années un chiffre d'affaire moyen au moins égal à Cinq Millions de MRU (5,000,000 MRU). Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Commission de Passation des Marchés et Conventions de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou- PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : +222 45745744, Fax. : +222 45744169** à compter du 26/12/2022 contre le paiement d'un montant de dix Mille MRU (10.000 MRU) non remboursable ou sa contre valeur dans une monnaie librement convertible. La méthode de paiement sera par versement/ ou virement sur le compte de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou, numéro 03028080001, Swift : AMDHMRMRXXX ouvert à la banque Banque El Amana BEA. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le 16/01/2023 à 12H00. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : **Commission de Passation des Marchés et Conventions de l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou- PS 485 à 488, Nouadhibou – Mauritanie, Tél. : 222 45745744, Fax. : 222 45744169** 16/01/2023 à 12 H 00.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de de 35.000 MRU (Unité Mauritanienne) ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible. La garantie demeurera valide pour une durée de 120 jours à compter de la date de dépôt des offres.
11. Les offres demeureront valides pour une durée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.
12. L'administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis.

Le Président de la CPMC de l'ANZF  
**Sidi Maouloud Brahim HEMDATT**